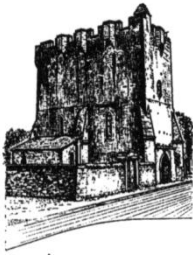


MAIRIE DE RUDELLE



Délégations aux adjoints :

1 ère Adjointe

- Les dossiers concernant la voirie communale et communautaire, de la mise en valeur des espaces verts et du fleurissement dans la commune.
- Le Plan Local de l'Urbanisme.
- Délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des titres de recettes.

2 ème adjoint :

- Du contrôle et suivi des O.M. et du recyclable.
- De l'adressage de la commune.
- Du plan communal de sauvegarde.
- Correspondant de la défense nationale.